



Légende du plan d'aménagement général

- Délimitation de la modification
- Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics
- BEP-parc Zone de bâtiments et d'équipements publics - spécifique parc
- MIX-v Zone mixte villageoise
- ECO-r Zone d'activités économiques régionale
- PORT-m Zone de port de marchandises

Zone verte:

- VERD Zone de verdure

Représentation schématique du degré du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier «nouveau quartier»:

Dénomination du nouveau quartier			
COS	max.	CUS	max.
			(min.)
CSS	max.	DL	max.

- Délimitation du degré d'utilisation du sol

Zones superposées:

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zones de servitudes:

- Zone de servitude "urbanisation"
- Servitude de type "cours d'eau"

Zone de risques prévisibles:

- Zone inondable (HQ10)
- Zone inondable (HQ100)
- Zone inondable (HQExtrem)

Secteur et éléments protégés d'intérêt communal:

- Secteur protégé de type "environnement construit"
- Construction à conserver
- Gabarit d'une construction existante à préserver
- Petit patrimoine à conserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

- à la gestion de l'eau
- à l'aménagement du territoire
- PSZAE Plan directeur sectoriel "zones d'activités économiques"

Informations supplémentaires à titre indicatif et non-exhaustif:

- Plan d'aménagement particulier dûment approuvé ou en procédure d'approbation

- Biotopes selon article 17 (point) (1*)
- Délimitation des zones spécifiques MIX-u, BEP, REC et GARE

Fond de plan (PCN 08.01.2018):

- Parcellaire
- Bâtiment existant
- Bâtiment ajouté (Photo aérienne ACT 2018)
- Bâtiment démoli (Photo aérienne ACT 2018)
- Limite communale

Délimitation du degré d'utilisation du sol

Zones superposées:

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zones de servitudes:

- Zone de servitude "urbanisation"
- Servitude de type "cours d'eau"

Zone de risques prévisibles:

- Zone inondable (HQ10)
- Zone inondable (HQ100)
- Zone inondable (HQExtrem)

Secteur et éléments protégés d'intérêt communal:

- Secteur protégé de type "environnement construit"
- Construction à conserver
- Gabarit d'une construction existante à préserver
- Petit patrimoine à conserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

- à la gestion de l'eau
- à l'aménagement du territoire
- PSZAE Plan directeur sectoriel "zones d'activités économiques"

(1*) Origine: Cadastre de biotopes 2009, Cadastre de biotopes des milieux ouverts (2014), Biotopes supplémentaires de la SUP 2018

INDICE	DATE	COMMENTAIRES
A		
B		

MAÎTRE DE L'OUVRAGE
COMMUNE DE MERTERT

PROJET
Modification du PAG « Rue du Port » à Mertert

PLAN
PAG - situation existante et projetée

BUREAU D'ÉTUDES

zimplan s.à r.l.

Urbanisme & Aménagement du Territoire

DESSINÉ PAR VKS FORMAT DIN-A3 (420 x 297 mm)

VÉRIFIÉ PAR BBF ÉCHELLE 1 / 2.500

DATE 15.05.2023

FICHER P:\LP-SC\2023\20231272-ZP_ModPAG_Mertert_Rue du Port\0_Plans

PLAN N° 20231272_ZP_ModPAG_Rue du port_01_situation_existante-projetee

FOND DE PLAN © ORIGINE CADASTRE; DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES



4, rue Albert Simon
L-5315 Contzem
Tel: +352 26 390-1
info@zimplan.lu
www.zimplan.lu

